

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 3 Septembre 2020

Date d'affichage 3 Septembre 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 24 (+ 4 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200909-DEL-20-09-09-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le NEUF SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** : Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CREANCE ETEINTE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** le rapport du maire.

**RAPPELLE** que la commission de surendettement a décidé en date du 20 décembre 2019 de prononcer l'effacement des dettes d'un administré Fertois pour un montant total de 100 € (Cent euros).

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'admettre en créance éteinte les titres de recettes suivants pour un montant total de 100 € :

- Le titre portant référence 2019-T-143-1 pour un montant de 50€.
- Le titre portant référence 2019-T-283-1 pour un montant de 50€.

**PRECISE** que cette dépense sera imputée au compte 6542 – Créances éteintes.

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Vote pour : 28

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**